



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du Vendredi 16 avril 2021

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	Nbre de présents	Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	19

Date de la convocation : 12 avril 2021

Date d'affichage ordre du jour : 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize avril à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Salle polyvalente, en session ordinaire sur convocation en date du 12 avril 2021, sous la Présidence de Mme LELIEVRE Josiane, Maire.

Présents : MM. LELIEVRE Josiane, COUILLER Jean-Paul, PATENOTTE Isabelle, CALTOT Daniel, BOULLIER Claude, POTHERAT Frédéric (en visio), OSMONT Marie-Claire, DELAMARE Dominique, LECOQ Annie,, TOUTAIN Eric, GAUDICHON Vincent, ORIENT Olivier, SAHUT Géraldine, NEE Amélie, BUQUET Jessica, BRUNG Michel TALBOT Christine.

Absents excusés :

Mme PATENOTTE Isabelle qui avait donné pouvoir à Mme LECOQ Annie,

M.ZEDDE Alain qui avait donné pouvoir à Mme TALBOT Christine

Et Mme GUERZA Sylvie qui avait donné pouvoir à M. BRUNG Michel

Mme NEE Amélie a été nommée secrétaire de séance.

2021/42 - AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS P.P.R.I.

Une enquête publique est en cours pour l'approbation du PPRI sur le bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec du 12 avril au 31 mai 2021, et le Conseil municipal est invité à émettre un avis sur ce projet d'approbation du PPRI qui est consultable en mairie.

Après avoir projeté sur écran les cartes de zonage réglementaire, d'aléas, et d'enjeux, un débat s'instaure et le Conseil municipal demande que le reste de la parcelle AE 119, qui n'est pas en zone rouge (aléa fort) soit en zone bleu foncé (aléa moyen), sur la carte de zonage réglementaire. En effet, l'ensemble de cette parcelle AE 119 est une prairie inondable, et les eaux de ruissellement débordent régulièrement dans les propriétés bâties voisines, fait constaté encore récemment par huissier dans le Clos des Bocages.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DEMANDE que la carte de zonage réglementaire soit modifiée pour la parcelle AE 119 en complétant la partie qui est indiquée sur la carte en zone rouge (aléa fort) avec une zone bleu foncé (aléa moyen) sur tout le reste de la dite parcelle.
- APPROUVE le projet du PPRI, sous réserve de la modification de la carte de zonage réglementaire telle que définie ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIEVRE

Date d'affichage de la présente délibération
 Le 22 avril 2021

